



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIERE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 76 - Présents : 40 - Pouvoirs : 6 - Votants : 46

Présents : ALAIS I. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - CURZILLAT L. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DURET Christian - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - VEDOVINI C. - METRAL-BOFFOD M-L.

Excusés: ANDREOLI C (pouvoir à FOSSATI-ROYON M-H.) - BELLEVIN-MUGNIER P. (pouvoir à GURLIAT-CLERC C.) - DURET Carole (pouvoir à MAXENTI J-C) - FAVRE-DEREZ R. (pouvoir à MACHEDA P.) - FAYOUX M. (pouvoir à BERNARD-GRANGER N.) - VILLEMAGNE M. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y).

Absents: ALESINA C. - ANTHOINE D. - AUGY A-L. - AVET LE VEU F. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CARRE P. - COICAUD C. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIERE C. - DAUBERCIES M-C. - DEMOLIS JP. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAMBERSSENS P. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILLY C. - NOEL S. - RIBIOLLET C. - SELLECHIA M-P. - TILLOY D. - VINDRET R. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : DURET Christian

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/07/2018

Date d'affichage : 04/07/2018

Le Conseil Municipal :

- Avec deux abstentions, **APPROUVE**, dans le cadre du retour à semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018 et de l'obligation de présence d'un accompagnant dans chaque car scolaire transportant les enfants de maternelle:
 - **la transformation de certains postes temporaires en emplois permanents**, lorsque le besoin s'avère pérenne ;
 - **la modification du temps de travail de nombreux postes**, selon les quotités présentées à l'instant ;
 - **la création de plusieurs emplois non permanents** sur le fondement de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (accroissement temporaire d'activité), pour les postes dont on ne connaît pas encore la pérennité (exemples : effectif scolarisé, inscriptions en extrascolaire, changements d'affectation, etc.) ;

- Avec 25 voix contre, 11 abstentions et 10 voix pour, **SE PRONONCE CONTRE l'attribution l'indemnité de conseil au trésorier municipal pour sa gestion du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 ;**

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 ;
- **APPROUVE** l'ouverture du poste d'adjoint au responsable des services techniques au grade d'ingénieur principal ;
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de responsable d'équipe voirie et réseaux divers (VRD) ;
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'assistant-e comptabilité ;
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'assistant-e à la direction générale des services ;
- **APPROUVE** la création de deux emplois non permanents, sous la forme de deux CDD d'un mois chacun, pour accroissement saisonnier d'activité, au service accueil durant la période estivale ;
- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail du poste permanent d'assistant en urbanisme (passage de 0,6 à 1 ETP) ;
- **APPROUVE** la diminution du temps de travail du poste permanent d'agent d'accueil en commune nouvelle à 0,6 ETP et la vacance du poste d'accueil en commune déléguée d'Evires (0,4 ETP) ;
- **APPROUVE** les modalités de réalisation de la journée de solidarité ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une **convention de partenariat avec Asters pour la mise en place d'actions en faveur des zones humides « Les Rasses Nord » et « Bois de Laffin » situées à Thorens-Glières** ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer **une convention avec le Syane définissant les modalités de paiement relatives à l'utilisation des bornes de recharge des véhicules électriques** ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer **une convention avec le Grand Annecy pour l'adhésion de la commune de Fillière au service mutualisé communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme** ;
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer et à signer **une déclaration préalable, au nom de la commune de Fillière, pour l'aménagement de 4 mats d'éclairage sur le terrain de football synthétique de Thorens-Glières** ;
- **APPROUVE** l'application du régime forestier sur les parcelles recensées par l'ONF dans les forêts d'Aviernoz, Evires et Thorens-Glières ;
- **VALIDE** le programme des coupes à désigner, supprimer ou reporter ainsi que le mode de destination et commercialisation des coupes de l'année 2019 pour les forêts d'Evires et de Thorens-Glières ;
- **DECIDE** de solliciter une subvention, auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation des travaux à mener sur la parcelle n°20 située en forêt communale de Thorens-Glières ;

- **VALIDE** l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un carrefour giratoire et à l'enfouissement de réseaux secs au lieu-dit Le Chaumet, à l'entreprise EUROVIA ALPES SAS pour un montant total de 547 294,27 € HT ;
- **VALIDE** l'attribution du marché à bons de commande pour les travaux courant de la voirie, des revêtements et des ouvrages pour les communes de Fillière et de Nâves-Parmelan, à l'entreprise COLAS RAA SAS, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse et dans la limite de 500 000 € par an ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec Citiz Alpes Loire pour la mise en partage d'un véhicule électrique sur le territoire de Fillière.



Le Maire

Christian ANSELME

Affiché le :